

Se mettre à SIX pour faire un gosse, sont quand même pas doués du zizi !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 12 mai 2022



Abordons la chose de façon humoristique !

Vaut mieux en rire, parce que notre Etat déliquescant, nos politiques, notre justice ne prendront aucunement la véritable mesure nécessaire : l'expulsion !

Manche : six hommes reconnaissent

le même enfant pour obtenir un titre de séjour

Un juge des enfants du tribunal de Coutances (Manche) s'est aperçu qu'une petite fille, née en 2012, avait été reconnue par six hommes. La mère ne savait pas que c'était illégal (*Cela relève pour le moins d'outrage à magistrat, pris quand même pour un idiot !*).

Un juge des enfants du tribunal de [Coutances](#) (Manche) s'est aperçu qu'une petite fille, née en 2012, avait été reconnue par six hommes*. Une enquête a été menée pour comprendre les raisons de cette démarche (*Tu parles !*). L'affaire a été jugée par le tribunal, qui a rendu sa décision le 4 mai 2022.

* : [Ce qui n'est pas être un cas unique !](#)

La jeune maman voulait rendre service

À 18 ans, la mère de cette enfant a dû quitter le foyer où elle était placée, sans famille et seule au monde. Elle a rencontré un jeune homme originaire de Côte d'Ivoire, s'y est attachée (*Comme par hasard ! Désormais père, inexpulsable ! Que c'est beau l'amour !*) et s'est vite retrouvée enceinte.

Le jeune homme a effectué une reconnaissance de paternité anticipée. Cette démarche facilitait l'obtention d'un titre de séjour. D'autres hommes de la communauté ivoirienne ont fait la même démarche dans des mairies différentes, aidés par un autre Ivoirien résidant à [Saint-Lô](#).

À la barre, la jeune maman a expliqué qu'elle ne savait pas que c'était illégal. Elle a accepté pour rendre service (*Comme pour le premier en somme !*).

Les hommes ont raconté avoir quitté leur pays pour fuir la guerre civile de 2010. Maintenant, ils sont tous en situation régulière et parfaitement insérés* (*Autrement dit, ont des*

*papiers, profitent de la France, logique !). Celui qui a organisé ces démarches est condamné à **6 mois de prison ferme**, effectuée en préventive. Les autres écopent de **peines d'amendes** ou de **prison avec sursis**.*

** : Un peu de vocabulaire, assimilé (devenu un vrai français dans l'âme), intégré (français de papier ou non, avec du boulot), inséré (régularisé et vit aux crochets de la France) ! Si je me trompe, apportez moi la contradiction !*

Evolution de la législation : Depuis [la loi Asile et Immigration de 2018](#), il faut obligatoirement produire l'original de sa carte nationale d'identité, passeport, ou titre de séjour, ceci pour combattre les paternités frauduleuses de migrants ayant « malheureusement perdu leurs papiers » . Et petite compensation à cette restriction, la dépenalisation du délit de solidarité !!!

Sniff ! Sniff !